



■ GONNEVILLE-SUR-MER

Pas de hausse des taux d'imposition

Jeudi dernier s'est tenue « la séance du conseil municipal la plus importante pour la vie de la commune », selon le maire Bernard Hoyé. Il s'agissait principalement, de la présentation des comptes municipaux 2020 et du vote du budget 2021.

▲ Compte administratif 2020

Avec des recettes à hauteur de 417 797 € et des dépenses représentant 399 150 € en fonctionnement, et des recettes d'un montant de 72 881 € et 81 428 € de dépenses en investissement, le résultat de clôture (hors reports) au 31 décembre 2020 présente un excédent de 10 099 € (+ 18 646 € en fonctionnement et - 8 546 € en investissement).

Parmi les dépenses de fonctionnement, « ce qui nous a coûté un peu plus cher que prévu, c'est de sous-traiter l'entretien du Clos Gunnulf avec une entreprise privée. Mais, après étude préalable, cela nous coûte moins cher que si nous avions embauché un agent avec des charges supplémentaires. C'est ce qui m'intéresse », calcule le maire Bernard Hoyé.

Après avoir ajouté aux 10 099 € le résultat de clôture de l'exercice précédent, la part affectée à l'investissement, et d'autres résultats, le montant global du résultat de clôture de l'exercice 2020 se monte à un total de 200 752 €.

▲ Des taux d'imposition stables en 2021

Bien que « les finances de la commune se resserrent, même si nous avons encore de la marge pour les travaux, souligne le maire, il faut garder les taux que nous avons actuellement. Ils font la satisfaction de nos habitants et sont les taux d'imposition les plus bas du département », et de poursuivre « nous sommes encore dans des années difficiles et de surcroît, la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a multiplié par deux le montant de sa part en termes de taxe foncière sur le bâti ».

Les taux sont donc prorogés à hauteur de 6,56 % pour la taxe d'habitation, 9,59 % pour le foncier bâti et 13,63 % pour le foncier non bâti. « Cela fait plusieurs années que nous n'augmentons pas nos taux. L'année prochaine, il faudra l'envisager. On fera une étude préalable sur les consé-

quences financières d'une petite augmentation et nous ferons un petit débat d'orientation budgétaire pour la mettre en place » annonce Bernard Hoyé.

▲ Budget 2021 :

« On peut foncer »

« C'est mon troisième mandat, je me rappelle avoir commencé avec environ 1 million 400 milles € », se souvient le maire et « à ce jour, nous voilà avec seulement 991 167 € ». Pour autant, il estime « on n'est pas mal. Notre commune est saine en encours d'endettement et en termes de capacité d'autofinancement, on est bien placé. On peut donc se permettre de foncer ».

Ce chiffre de 991 167 € représente le budget global de la commune pour 2021, voté en

équilibre dépenses-recettes à hauteur de 625 252 € pour la section de fonctionnement et en équilibre dépenses-recettes pour un montant de 365 915 € pour la section d'investissement.

En fonctionnement sont programmés des travaux pour l'église (circuits électriques). En investissement sont inscrits des travaux de voirie avec la poursuite de la réfection des chemins communaux (27 000 €), la consolidation du mur de l'église sur 10 mètres (5 000 €), l'agencement du centre bourg, l'effacement des réseaux route de la Corniche avec l'aménagement d'un chemin piétonnier (reste à charge pour la commune 45 168 € après subvention du SDEC) et la construction du centre technique municipal (estimation 180 000 € financés par un emprunt).

SUBVENTIONS

Trois subventions ont été accordées et inscrites au sein du budget 2021. La première de 250 € à destination de l'association des anciens combattants : « c'est une association qui fait vivre la commune », précise le maire. La seconde à l'association Le Temps de Vivre à hauteur de 400 € : « c'est une association intéressante. Elle fait venir sur notre territoire des personnes de l'extérieur ». Et la troisième à l'amicale des sapeurs-pompier d'Houlgate pour 400 € : « l'amicale motive les pompiers bénévoles en organisant diverses animations à leur intention ».